



Information Privilégiée – Information Réglementée

TheraVet annonce la mise en place d'une ligne de financement en capitaux propres et fait le point sur sa stratégie de financement

- ▼ **Souscription d'une ligne de financement en capitaux propres d'un montant maximum de 3 millions d'euros**
- ▼ **Conditions financières limitées au discount (5%) sur le cours : aucun honoraire, commission, pénalité de sortie ou frais et aucun droit de souscription (BSA)**
- ▼ **S'inscrivant dans une stratégie de financement visant à permettre à TheraVet de couvrir ses besoins financiers jusqu'à début 2026**

Gosselies (Wallonie, Belgique), le 20 novembre 2023 – 18h00 CET — TheraVet (code ISIN : BE0974387194 - mnémorique : ALVET), société de biotechnologie pionnière dans le traitement des maladies ostéoarticulaires des animaux de compagnie, annonce la mise en place d'une ligne de financement en capitaux propres (equity).

Cette ligne de financement d'un montant maximum de 3 000 000 € prend la forme d'une émission d'obligations convertibles émises dans le cadre du capital autorisé et souscrites par la société française IRIS. Elles seront souscrites par tranches de 200 000 € puis converties en actions TheraVet au fur et à mesure du temps, sur une période de maximum 24 mois. Les obligations auront une valeur nominale de 2 500 € et seront converties en actions moyennant un discount de 5% sur le cours moyen pondéré des 15 derniers jours.

En dehors de cette faculté de conversion, **aucun autre avantage n'est concédé à IRIS : aucun honoraire, aucune commission, aucun frais ou pénalité de sortie et aucun droit de souscription (BSA).**

Cette ligne s'inscrit dans une **stratégie de financement visant à permettre à TheraVet de couvrir ses besoins financiers jusqu'au premier trimestre 2026**, afin de passer la période actuelle de turbulence économique et financière. Il est rappelé qu'à ce jour, la société TheraVet dispose, avec une trésorerie de 1,157 million d'euros, d'un horizon financier jusqu'à fin juin 2024. Une première ligne de 1 000 000 € permettra la poursuite des activités jusqu'au premier trimestre 2025. Le solde de la ligne ainsi que la mise en œuvre d'autres pistes alternatives de financement devraient permettre de couvrir les besoins de la Société jusqu'à début 2026.

Une première tranche de 200 000 € a été immédiatement souscrite par IRIS. Les tranches suivantes le seront au fur et à mesure de la conversion des obligations convertibles. Il est précisé que **la Société pourra à tout moment mettre fin sans frais à cette ligne de financement.**

L'émetteur n'a pas vocation à conserver les actions issues de la conversion des obligations. Celles-ci seront cédées sur le marché ou par bloc.



À propos de TheraVet SA

TheraVet est une société de biotechnologie vétérinaire, spécialiste des traitements ostéoarticulaires. La Société développe des traitements ciblés, sûrs et efficaces pour améliorer la qualité de vie des animaux de compagnie souffrant de maladies des articulations et des os. La santé des animaux de compagnie est au cœur des préoccupations de leurs propriétaires et la mission de TheraVet est de répondre au besoin de traitements innovants et curatifs. TheraVet travaille en étroite collaboration avec des leaders d'opinion internationaux pour mieux répondre aux besoins toujours croissants de la médecine vétérinaire. TheraVet est cotée sur Euronext Growth® Paris et Bruxelles, son siège social est situé à Gosselies, en Belgique, et la Société dispose d'une filiale américaine.

Pour plus d'informations, visitez notre [site web](#) ou suivez-nous sur [LinkedIn](#) / [Facebook](#) / [Twitter](#).

Contacts

TheraVet

Chief Operating Officer

Sabrina Ena

investors@thera.vet

Tel: +32 (0) 71 96 00 43

NewCap

Investor Relations and

Financial Communications

Théo Martin / Nicolas Fossiez

theravet@newcap.eu

Tel: +33 (0)1 44 71 94 94

NewCap Belgique

Press Relations

Laure-Eve Monfort

lemonfort@thera.vet

Tel: + 32 (0) 489 57 76 52

Press Relations

Arthur Rouillé

theravet@newcap.eu

Tel: +33 (0)1 44 71 00 15



Modalités de l'opération

Principales caractéristiques des obligations convertibles en actions nouvelles (OCA)

Montant nominal total	1 000 000 €, extensible jusqu'à 3 000 000 € à la demande de TheraVet
Nombre maximum d'OCA	400 OCA (1 200 au total si l'extension est demandée par TheraVet)
Valeur nominale	2 500 € chacune
Date d'émission	20 novembre 2023
Dates d'échéances	Souscription des OCA dans les 24 mois de l'émission
Intérêt	OCA non productives d'intérêt, rachetables et remboursables par anticipation à l'initiative de l'émetteur
Durée des OCA	60 mois à compter de leur date d'émission
Nombre de tranches - Conditions de tirage des tranches	5 tranches d'OCA (chacune de 200 000€) maximum sur une période de 24 mois. Le 1 ^{er} tirage a été immédiatement souscrit. Les tirages suivants supposent la conversion intégrale des tranches précédentes.
Conversion	A tout moment
Taux de conversion	Cours moyen de l'action des 15 derniers jours moins un discount de 5%
Frais de structuration	aucun
Droits de souscription attachés (BSA)	aucun
Commission de placement	aucune
Remboursement anticipé à l'initiative de la Société	Oui à tout moment et sans indemnité
Remboursement anticipé à l'initiative des porteurs d'obligations, sans défaillance de la Société	N.A.
Remboursement anticipé à l'initiative des porteurs d'obligations, avec défaillance de la Société	Oui, uniquement pour la tranche en cours
Prime de non-conversion	N.A.
Actions nouvelles	Les actions nouvelles issues de la conversion des obligations seront admises à la cotation sur le marché Growth d'Euronext et seront assimilables aux actions existantes